

Parution du *Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables*

L'OCDE et la FAO viennent de publier un guide pour aider les entreprises à respecter les standards internationaux de conduite responsable dans les filières agricoles. Il résulte des travaux d'un Groupe consultatif multi-acteurs : pays membres et non-membres de l'OCDE, investisseurs institutionnels, entreprises du secteur agroalimentaire, organisations paysannes ou de la société civile. Cette publication a également bénéficié des conclusions du Forum mondial sur la conduite responsable des entreprises qui s'est tenu en 2014 et en 2015.

Portant sur le « modèle de politique d'entreprise », le premier volet présente le contenu des standards existants pour des filières agricoles responsables. Certains de ces standards, en matière de droits de l'homme, de droits du travail et de sécurité alimentaire, ont déjà été intégrés dans la législation de nombreux pays. Les autres standards portent sur la santé et la sécurité sanitaire, les droits fonciers et l'accès aux ressources naturelles, le bien-être animal, la protection de l'environnement, la gouvernance, la technologie et l'innovation.

Une seconde partie identifie cinq étapes pour l'exercice d'une production responsable et durable au sein des filières agricoles : 1) établir des systèmes de gestion performants ; 2) identifier, évaluer et hiérarchiser les risques ; 3) concevoir et mettre en œuvre une stratégie de gestion de risques ; 4) vérifier le processus de mise en œuvre d'une production responsable ; 5) publier un rapport sur cette mise en œuvre. Une troisième partie décrit les risques et des mesures d'atténuation. Par exemple, le partage d'informations et la conduite de consultations peuvent réduire les coûts de transaction et diminuer le risque d'opposition à un projet donné. Autre exemple, les mécanismes de réclamation permettent aux entreprises de se doter d'un système d'alerte rapide.

Le dernier volet présente les orientations concernant l'implication des peuples autochtones. Certains standards internationaux se réfèrent ainsi à un engagement des États à mener des consultations afin d'obtenir le « consentement préalable donné librement et en connaissance de cause » des populations locales avant l'approbation de tout projet ayant des impacts sur leurs terres ou d'autres ressources. Ajoutons enfin qu'il serait pertinent d'évaluer l'appropriation et l'application de ce guide volontaire par les entreprises d'amont et d'aval des filières agricoles dans différents pays.

Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables



Céline Fabre, Centre d'études et de prospective

Source : OCDE

<http://mneguidelines.oecd.org/Guide-OCDE-FAO.pdf>